

Contrôle interne budgétaire et comptable : cartographie des risques et plans d'actions

*Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le contrôle interne budgétaire et comptable : cartographie des risques et plans d'actions tels que décrits dans les documents joints à la présente délibération.

Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON